

DELIBERATION N° 88-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	STUTZ Anne	BALMET Lucie
SICARD Régis	MASLO Raymond	CURT Jean-Pierre	JEANNIN Michel
BONOMI Jean-Pierre	LAMOUR Jérôme	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Frédéric
BARBAN Benjamin	GONNORD Franck	CHARLES Christian	MAUGIRON Gilbert
MAUROY Claude	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	BARTHELEMI Maryse
SIMONNET Martine	JOUBERT Thierry	GRAND Florence	FOGLIA Maxence
FAURE Philippe	GRIET Bernard	PERRIN Gilda	MORA Serge
CHATTARD Arnaud	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle	
BRUGNERA Jean-Michel	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique	
GERBI Franck	TOSCAN Michel	PONCET Denis	

Absents excusés représentés : GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 37

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de délégués votants : 39

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : CREATION D'UN APPEL A PROJET « ADAPTATION DES ACTIVITES TOURISTIQUES AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE »

Vu les statuts de la Communauté de communes, et notamment les compétences exercées en matière de tourisme ;
Vu la stratégie de développement touristique engagée dans les cadre des « Espaces valléens » qui vise à poursuivre un développement touristique diversifié, adapté aux attentes des clientèles et aux enjeux de demain ;
Vu, le rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil communautaire le 2 février 2026, portant inscription de cette action ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir et d'accompagner les initiatives locales contribuant à l'objectif général d'adaptation de l'économie touristique du territoire ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir et d'accompagner les acteurs vers la sortie de la dépendance à l'offre de ski alpin du territoire qui n'apparaît plus pérenne ;

Considérant qu'un appel à projets constitue un outil pertinent pour encourager l'émergence d'actions innovantes, renforcer la participation des acteurs du territoire et garantir une sélection transparente et équitable ;

Considérant la nécessité de définir un cadre clair, des critères d'éligibilité et des modalités d'accompagnement et de financement ;

Le tourisme est un des piliers de l'économie du territoire de la Matheysine. Face au dérèglement climatique, à l'érosion de la biodiversité et aux modifications des comportements et des besoins des clientèles, les acteurs doivent aujourd'hui s'adapter pour intégrer la transition écologique et climatique et sociétale dans leur modèle économique et garantir la durabilité de leur activité.

La stratégie touristique élaborée en 2021 dans le cadre des « Espaces Valléens » est la feuille de route vers le développement d'une offre touristique équilibrée sur le territoire qui met en avant les potentiels et les nécessités d'adaptation.

En complément, le projet de territoire de la Matheysine acté en 2023 a permis d'appréhender les nouveaux enjeux auxquels fait face le territoire et de fixer les orientations stratégiques majeures. Le diagnostic du plan climat, en cours d'élaboration, permet de mesurer les impacts et les enjeux du dérèglement climatique.

Le constat est fait depuis plusieurs années d'impacts négatifs sur l'activité touristique du territoire :

- La remise en cause de la pérennité de la station de l'Alpe du Grand Serre dont les déficits structurels sont amplifiés par l'aléa d'enneigement avec une perspective de dégradation progressive de la fiabilité de l'offre de ski (constat équivalent pour les stades de neige) ;
- Des pics de flux de visiteurs venus des métropoles voisines, de plus en plus fréquents et intenses lors des vagues de chaleur avec une dégradation des milieux naturels, et de l'expérience vécue sur des sites saturés.
- Avec une intensification des sécheresses estivales, les nombreux lacs subissent des pressions de plus en plus fortes sur la disponibilité de la ressource en eau ;
- L'évolution des comportements et des attentes des visiteurs ;
- ...

Il devient nécessaire d'adapter le modèle de l'économie touristique pour le rendre plus résilient face aux évolutions climatiques et sociétales et pour s'assurer qu'il contribue à préserver la biodiversité du territoire ainsi que sa capacité à accueillir de manière qualitative et ancrée différents types de clientèle.

Pour lancer une phase d'expérimentation, une enveloppe budgétaire globale affectée est de 160 000 €. Cette enveloppe est dédiée aux actions de transition, bifurcation, adaptation. Pour ce faire, il est proposé, notamment, l'élaboration un appel à projet dans un format expérimental pour l'année 2026. L'appel à projet est reconductible dans le cadre d'une enveloppe budgétaire révisée chaque année lors de l'élaboration du budget.

Quatre axes sont ciblés par l'appel à projets :

- Axe 1 – Développer des offres touristiques plus durables.
- Axe 2 – Développer l'offre touristique d'itinérance comme offre touristique écoresponsable.
- Axe 3 - Accompagner les acteurs économiques, de la station de l'Alpe du Grand Serre et des stades de neige, dépendant de l'offre de ski alpin.
- Axe 4 - Accompagner les expérimentations d'offres touristiques pédagogiques en lien avec la transition écologique.

Types d'opération soutenues

Axe 1 – Développer des offres touristiques plus durables (axe prioritaire)

- Hébergements écoresponsables avec une approche globale,
- Espaces d'accueil aménagés pour le camping, le bivouac et les vans proposant des alternatives aux pratiques de bivouac et camping sauvage non contrôlés et à la divagation des vans,
- Activités valorisant et préservant le patrimoine naturel, tourisme scientifique,
- Valorisation du patrimoine et des savoir-faire,
- Agritourisme,

- Diversification d'offres touristiques écoresponsables,
- Projet contribuant à limiter la fréquentation ou ses impacts dans des sites saturés ou dans les sites à fort enjeux patrimonial,
- Projet permettant de renaturer, de réduire les impacts sur la biodiversité, de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Projet contribuant à l'obtention d'un label écoresponsable.
- Tout projet éligible à l'appel à projet « Leader terre de Dauphiné, Développer une offre touristique écoresponsable 4 saisons » (pour constituer la contrepartie publique nécessaire).

Axe 2 – Développer les offres touristiques d'itinérance comme offre touristique écoresponsable (axe prioritaire)

L'itinérance est traitée spécifiquement et coordonnée avec le dispositif « Leader - Terres de Dauphiné » ayant le même objet.

- Développer, animer et promouvoir les réseaux d'itinérances douces,
- Développer les services et les équipements pour qualifier les offres d'itinérance,
- Développer, renouveler ou adapter les hébergements adaptés aux itinérances avec une disponibilité à la nuitée le long des itinéraires (y compris les aires de bivouac et le camping),
- Accompagner les labellisations.
- Tout projet éligible à l'appel à projet « Leader terre de Dauphiné, Développer une itinérance douce 4 saisons comme offre de développement touristique écoresponsable », pour le cas échéant constituer la contrepartie publique nécessaire.

Axe 3 - Accompagner les acteurs économiques, de la station de l'Alpe du Grand Serre et des stades de neige, dépendant de l'offre de ski alpin (investissement, ingénierie, formation).

Cette axe cible plus particulièrement les structures et acteurs ayant bénéficiés des dispositifs d'accompagnement préalables mis en place par la Communauté de communes de la Matheysine

- Adaptation des entreprises existantes, leur permettant de sortir de leur dépendance directe à l'offre de ski, notamment pour la station de l'Alpe du Grand Serre
- Création ou de confortement d'activités économiques (touristique ou non) permettant aux acteurs économiques (notamment pluriactifs) de sortir de leur dépendance directe à l'offre de ski
- Accompagnement la reconversion des acteurs dépendants de l'offre de ski (formation, ingénierie).

Axe 4 - Accompagner les expérimentations d'offres touristiques pédagogiques en lien avec la transition écologique (animation, ingénierie, investissement).

- Accompagner l'expérimentation d'offre touristiques innovantes et pédagogiques sur les thématiques de la transition écologique, de l'alimentation responsable ou de la biodiversité
- Soutenir la création/l'acquisition d'outils pédagogiques et de découverte pour permettre la transmission de savoirs, savoir-être en montagne/milieus naturels et de bonnes pratiques ou de permettre aux publics d'acquérir les compétences pour s'engager dans des démarches de transition et de pratiques citoyennes et respectueuses des milieux et des hommes

Dépenses éligibles minimales du porteur de projet : 6 000 € HT réduite à 3 000 € HT pour l'axe 4.

Taux d'aide appliqué aux dépenses éligibles : 30 à 50% (Taux d'aides publiques maximum : 80%)

Montant maximum de l'aide 20 000 €.

L'aide de la Communauté de Communes peut ou non venir en abondement d'autres co-financements publics. La CCM intervient en dernier financeur pour les projets sollicitant d'autres dispositifs d'aide publique et notamment pour le programme Leader Terres de Dauphiné.

Le bénéficiaire devra conserver la propriété du bien aidé ou l'activité accompagnée et rester en Matheysine pendant les 3 années minimum suivant le versement de la subvention. Dans le cas inverse, la Communauté de Communes pourra demander le remboursement partiel ou total des sommes déjà versées et annuler l'aide attribuée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **AUTORISE** la création de l'Appel à projet « adaptation des activités touristiques aux enjeux de la transition écologique et sociétale » ;
- ➔ **ADOpte** les termes du règlement de l'Appel à projet « adaptation des activités touristiques aux enjeux de la transition écologique et sociétale » ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer officiellement l'appel à projets ;
- ➔ **MANDATE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- ➔ **CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Comptable publique de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,

Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

